

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre**

64, rue du Dessous des Berges

75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux membres de l'assemblée générale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la Fédération Française de la Randonnée Pédestre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nos travaux ont notamment consisté à contrôler l'application des méthodes comptables relatives aux licences et aux fonds dédiés exposés dans la note 2.2. de l'annexe.
- Nous avons également vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la pertinence des critères retenus par votre association pour apprécier la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles au regard de leur valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

## FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PEDESTRE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2022*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PEDESTRE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2022*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 15 mars 2023*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

*Julie GALOPHE*

*Stéphane PRACHE*

## Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	59 690,89	22 858,23	36 832,66	17 340,98
	Autres immobilisations incorporelles (1)	3 804 099,91	3 106 478,40	697 621,51	767 128,28
	Immobilisations incorporelles en cours				29 580,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	585 875,36	399 788,78	186 086,58	77 441,97
	Immobilisations corporelles en cours				11 520,81
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	20 272,86	20 272,86			
Autres immobilisations financières	85 306,58		85 306,58	85 787,82	
TOTAL ( I )	4 555 245,60	3 549 398,27	1 005 847,33	988 799,86	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	73 994,00		73 994,00	67 721,00
	En-cours de production de services	12 067,99		12 067,99	9 046,08
	Produits intermédiaires et finis	480 033,00	101 189,00	378 844,00	318 896,00
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	91 946,01		91 946,01	52 497,32
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	372 723,61	13 610,39	359 113,22	258 435,03
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	196 738,15	7 911,40	188 826,75	119 866,76
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 630 027,30		5 630 027,30	6 435 860,12
	DISPONIBILITES	1 547 833,69		1 547 833,69	417 001,35
	Charges constatées d'avance	2 761 380,23		2 761 380,23	2 604 976,03
	TOTAL ( II )	11 166 743,98	122 710,79	11 044 033,19	10 284 299,69
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	TOTAL ACTIF (I à V)	15 721 989,58	3 672 109,06	12 049 880,52	11 273 099,55
	(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			85 306,58	85 787,82	
(3) dont à plus d'un an					

## Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	11 817,89	11 817,89
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 719 510,00	1 719 510,00
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 408 715,22	1 322 842,18	
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 108,42)	85 873,04	
	Total des fonds propres (situation nette)	3 129 934,69	3 140 043,11
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	145 000,00	
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	3 274 934,69	3 140 043,11
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	109 403,00	150 000,00
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	112 740,83	154 903,83
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	207 618,88	222 448,28
	Total des fonds reportés et dédiés	429 762,71	527 352,11
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	475 820,00	430 525,00
	Total des provisions	475 820,00	430 525,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	548,38	523,99
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 645,44	21 565,27
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	949 253,77	1 012 067,32
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	986 755,54	890 809,10
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	944 520,36	624 215,38	
Produits constatés d'avance	4 964 639,63	4 625 998,27	
	Total des dettes	7 869 363,12	7 175 179,33
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	12 049 880,52	11 273 099,55
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 108,42)	85 873,04
	(1) Dont à moins d'un an	7 845 717,68	7 153 614,06
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	548,38	523,99

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(40 070,97)	40 221,56
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	26 243,54	22 040,29
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		26 243,54	22 040,29
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	35,57	13,56
	Différences négatives de change	2,68	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		38,25	13,56
RESULTAT FINANCIER		26 205,29	22 026,73
RESULTAT COURANT avant impôts		(13 865,68)	62 248,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 088,66	27 590,64
	Sur opérations en capital	5 100,00	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 276,43	4 739,97
	Total des produits exceptionnels	9 465,09	32 330,61
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	352,90	4 994,55
	Sur opérations en capital		974,88
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		352,90	5 969,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 112,19	26 361,18
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 354,93	2 736,43
TOTAL DES PRODUITS		11 875 329,29	10 540 416,76
TOTAL DES CHARGES		11 885 437,71	10 454 543,72
EXCEDENT ou DEFICIT		(10 108,42)	85 873,04
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		966 616,00	798 151,00
TOTAL		966 616,00	798 151,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		966 616,00	798 151,00
TOTAL		966 616,00	798 151,00

Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 259 456,81	5 260 610,31
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 663 145,46	2 621 177,74
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 242 778,19	1 051 206,80
	dont parrainages	487 876,67	404 547,50
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	872 836,29	674 303,29
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	134 561,44	134 686,79
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	10 519,90	17 933,86
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	122 683,70	191 850,00
Utilisations des fonds dédiés	285 474,55	258 554,77	
Autres produits	248 164,32	275 722,30	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>11 839 620,66</b>	<b>10 486 045,86</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	271 843,12	289 260,95
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		14 097,65
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	6 791 050,72	5 797 280,45
	Aides financières	183 641,55	81 187,72
	Impôts, taxes et versements assimilés	258 332,60	231 689,61
	Salaires et traitements	2 289 364,14	2 046 983,65
	Charges sociales	967 522,79	880 301,19
	Dotation aux amortissements et dépréciations	488 439,08	490 551,15
	Dotation aux provisions	45 295,00	34 279,00
	Reports en fonds dédiés	187 885,15	262 086,85
	Autres charges	396 317,48	318 106,08
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 879 691,63</b>	<b>10 445 824,30</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(40 070,97)</b>	<b>40 221,56</b>

**Fédération française de la randonnée pédestre**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1.</b>	<b>OBJET SOCIAL ET MOYENS D’ACTION .....</b>	<b>3</b>
1.1.	Objet social .....	3
1.2.	Moyens d’action .....	3
<b>2.</b>	<b>FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE .....</b>	<b>4</b>
2.1.	Evénements principaux de l’exercice .....	4
2.2.	Principes, règles et méthodes comptables .....	4
	Méthode générale .....	4
	Principales méthodes utilisées .....	4
	a. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	4
	b. Immobilisations en cours .....	5
	c. Stocks de topos-guides .....	5
	d. Stocks (autres que les topos-guides).....	6
	e. Créances et dettes.....	6
	f. Provisions pour risques et charges.....	6
	g. Fonds dédiés.....	6
	h. Comptabilisation des licences .....	7
<b>3.</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN – ACTIF.....</b>	<b>8</b>
3.1.	Actif immobilisé .....	8
	Immobilisations brutes .....	8
	Amortissements et dépréciations d’actif .....	9
	Détail des immobilisations et amortissements .....	10
3.2.	Actif circulant.....	11
	Etat des stocks .....	11
	Etat des créances.....	11
	Dépréciations actif circulant.....	11
3.3.	Compte de régularisation .....	12
	Charges constatées d’avance .....	12
3.4.	Trésorerie.....	12

Valeurs Mobilières de Placement .....	12
Disponibilités .....	12
<b>4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF .....</b>	<b>13</b>
4.1. Fonds associatifs et réserves .....	13
4.2. Provisions pour risques et charges .....	14
4.3. Fonds dédiés .....	15
4.4. Etat des dettes .....	16
<b>5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>17</b>
5.1. Produits d'exploitation .....	17
5.2. Résultat financier .....	17
5.3. Impôts sur les sociétés .....	17
<b>6. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>18</b>
6.1. Engagements hors-bilan .....	18
6.2. Honoraires du commissaire aux comptes .....	18
6.3. Les effectifs salariés .....	18
6.4. Les cadres détachés du Ministère des Sports .....	18
6.5. Le bénévolat .....	18
6.6. La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération .....	18

*Les montants dans la présente annexe aux comptes sont arrondis à l'€ près.*

## 1. OBJET SOCIAL ET MOYENS D'ACTION

### 1.1. Objet social

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 3), la Fédération a pour but général le développement, l'organisation et la promotion de la randonnée pédestre et des disciplines connexes (longe-côte – marche aquatique côtière ; marche nordique ; raquette à neige ; marche d'endurance – Audax).

Dans le cadre de sa mission, elle développe la vie associative, encourage la pratique sportive, de tourisme et de loisirs, la découverte et la sauvegarde de la biodiversité ainsi que de l'environnement, le développement des territoires et propose des activités préservant le bien-être et la santé.

Elle permet, grâce aux chemins, l'accès à la nature, à la culture, aux territoires et favorise le brassage des populations et des générations.

À cet effet :

- Elle met en œuvre la création, le balisage, l'entretien et la promotion d'itinéraires pédestres pour proposer à ses adhérents mais également au public un réseau d'itinéraires de qualité ;
- Elle encourage, développe et fédère la pratique de la randonnée sous ses différentes formes, associative comme individuelle, de loisir comme compétitive.

### 1.2. Moyens d'action

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 33), les moyens d'action de la Fédération sont :

- L'établissement de relations avec tous les organismes et associations intéressés par des activités similaires ainsi qu'avec les pouvoirs publics ;
- L'édition et la diffusion de publications, revues, cartes, Topoguides, la réalisation de tous documents écrits ou tous supports audiovisuels, multimédias actuels ou futurs, etc. se rapportant à son objet social ;
- L'organisation de conférences, démonstrations, stages, voyages, rassemblements locaux, nationaux ou internationaux groupant des membres actifs de celle-ci ou d'associations ou d'entreprises étrangères poursuivant les mêmes buts ;
- Le personnel de secrétariat, d'encadrement, d'animation, de formation et d'une façon générale de toute personne nécessaire pour l'accomplissement de l'objet social.

## 2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### 2.1. Evénements principaux de l'exercice

Renouvellement de la délégation de service publique du Ministère chargé des Sports, le 15 mars 2022 (arrêté paru le 31 mars 2022), sur les pratiques « Randonnée Pédestre » et « Longe côte ».

Retour à la normale de l'ensemble des activités et au siège fédéral avec la fin du protocole sanitaire au printemps 2022.

Niveau du nombre de licenciés à la hausse au 31 août 2022 (fin de la saison sportive 2021/2022) avec 221 635 licenciés, après une forte baisse pendant les périodes de confinement.

Lancement de l'application numérique MaRando® le 28 octobre 2022.

Création du fonds de dotation « Esprit Rando », fin 2022, qui a pour « *but de soutenir et conduire toute mission d'intérêt général, directement ou indirectement liée à la pratique de la randonnée ou des disciplines connexes, à caractère culturel, ou favorisant la défense de l'environnement naturel et de la biodiversité, ainsi que toute action menée par la FFRandonnée au bénéfice de la santé, du bien-être, de la lutte contre la sédentarité et l'isolement.* »

### 2.2. Principes, règles et méthodes comptables

#### Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, notamment le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### Principales méthodes utilisées

##### *a. Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction de la durée normale d'utilisation du bien et à compter de la date de mise en service de l'immobilisation.

Par ailleurs, conformément au PCG, lorsque la valeur d'utilité de l'immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une moins-value latente est prise en compte par la constitution d'une provision.

Concernant spécifiquement les Systèmes d'information : BD Rando / Modernsig (Websig + Publiweb), MonGr et autres systèmes gravitant autour de ceux-ci, le Système de Gestion de la Vie Fédérale (SGVF), l'application numérique MaRando®, la part des coûts engagés au cours de la période de développement a été portée à l'actif dès lors que les conditions spécifiques étaient remplies.

### *b. Immobilisations en cours*

Les travaux inachevés à la date de clôture de l'exercice sont évalués :

- au coût d'acquisition lorsque leur exécution est confiée à des tiers,
- au coût de production lorsqu'ils sont réalisés en interne par la Fédération.

### *c. Stocks de topos-guides*

Conformément au §3 de l'article 38 du Code Général des Impôts, les stocks sont évalués au prix de revient ou au cours du jour de la clôture, si ce cours est inférieur au prix de revient.

Compte tenu des spécificités du secteur de l'édition, il est fait application de la doctrine fiscale BOI-BIC-PDSTK-20 publiée au Bulletin Officiel des Impôts (anciennement « instruction fiscale 4 A-3-01 n°49 du 9 mars 2001 »).

Les matières premières (papier, carton, etc...) sont évaluées selon les règles de droit commun.

Les ouvrages en cours de fabrication sont évalués au prix de revient en tenant compte de l'état d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Le prix de revient comprends les éléments suivants :

- les frais de production matérielle,
- les droits d'auteurs lorsqu'ils sont réglés à forfait,
- les dépenses engagées en vue des réimpressions,
- la masse salariale chargée spécifiquement affectée à la production topos ainsi que les frais généraux afférents.

Les autres frais de conception, recherche, de création et de mise au point engagés avant la phase industrielle ainsi que les dépenses relatives à la fabrication et à l'envoi des spécimens et services de presse ne sont pas valorisés dans les stocks et sont donc déductibles dans tous les cas du résultat de l'exercice.

Les ouvrages réimprimés sont, à la date de l'inventaire, évalués, en principe, au prix de revient de la réimpression.

Par ailleurs, sont considérés comme ayant un an d'existence à l'établissement du premier inventaire suivant leur parution, les ouvrages parus depuis plus de six mois.

Les réimpressions qui suivent très rapidement le premier tirage lui sont assimilées.

De même à la clôture de chacun des exercices appartenant à la période de vie normale de l'édition, les entreprises peuvent, lorsque les risques de mévente sont considérés comme probables, constituer, une dépréciation.

Cette dépréciation est calculée de la façon suivante : lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inférieur à 5%</li> <li>▪ Compris en 5% et 10%</li> <li>▪ Compris entre 10 % et 20 %</li> <li>▪ Compris entre 20 % et 30 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 %</li> <li>▪ 80 %</li> <li>▪ 70 %</li> <li>▪ 50 %</li> </ul>

#### *d. Stocks (autres que les topos-guides)*

Les stocks autres que les topos-guides sont valorisés à leur prix de revient.

Une dépréciation est pratiquée sur quatre ans, soit 25% à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

#### *e. Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

#### *f. Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### *g. Fonds dédiés*

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Report en fonds dédiés ».

### *h. Comptabilisation des licences*

Les produits relatifs aux licences correspondent à des prestations continues se caractérisant par une mise à disposition, sur toute la durée de souscription (depuis la date de prise de la licence jusqu'à la date de fin de saison sportive au 31 août), de certains services directement par fédération ou ses organes déconcentrés (article 9 des statuts en vigueur).

Aussi, il convient de constater le produit au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution. Les opérations relatives à la collecte et aux versements des licences de l'exercice comptable 2022 comprennent :

- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022,
- La quote-part nette des cotisations encaissées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2022 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2022) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022,
- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2022) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022.

### 3. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF

#### 3.1. Actif immobilisé

##### Immobilisations brutes

Sur l'exercice 2022, les nouvelles immobilisations s'élèvent à 438 K€ en valeur brute et concernent :

- Pour les immobilisations incorporelles :
  - o Application numérique « Ma Rando® » pour 165 K€
  - o BD Rando pour 47 K€
  - o Site Internet pour 45 K€
  - o Licences informatiques (dont Cegid) pour 32 K€
- Pour les immobilisations corporelles :
  - o Nouveaux serveurs pour 128 K€
  - o Matériels informatiques (dont ordinateurs) pour 21 K€

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> <b>Valeurs brutes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Concessions, brevets, droits similaires	27 338	32 353		59 681
Autres immobilisations incorporelles	3 547 487	256 613		3 804 100
Immobilisations incorporelles en cours	29 580		29 580	0
Acompte sur immobilisations incorporelles	0			0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 604 404</b>	<b>288 967</b>	<b>29 580</b>	<b>3 863 791</b>

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> <b>Valeurs brutes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrains - Constructions	0			0
Autres immobilisations corporelles	436 874	149 002		585 875
Immobilisations corporelles en cours	11 521		11 521	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>448 395</b>	<b>149 002</b>	<b>0</b>	<b>585 875</b>

Les immobilisations financières diminuent par l'effet de la baisse de l'indice construction qui vient modifier le montant du dépôt de garantie (propriétaire locaux siège). Le remboursement de l'échéance (- 20 ans) du prêt Effort construction (Action logement) vient compléter les mouvements.

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> <b>Valeurs brutes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Participations	0			0
Prêts	23 549		3 276	20 273
Autres Immos financières	85 788	3 400	3 881	85 307
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>109 337</b>	<b>3 400</b>	<b>7 158</b>	<b>105 579</b>

<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>4 162 136</b>	<b>441 368</b>	<b>48 258</b>	<b>4 555 246</b>
-------------------------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

*Amortissements et dépréciations d'actif*

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Amortissements</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Concessions, brevets, droits similaires	9 997	12 862		22 858
Autres immobilisations incorporelles	2 780 358	326 120		3 106 478
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 790 355</b>	<b>338 962</b>	<b>0</b>	<b>3 129 337</b>

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES Amortissements</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Autres immobilisations corporelles	359 432	40 357		399 789
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>359 432</b>	<b>40 357</b>	<b>0</b>	<b>399 789</b>

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES Dépréciations</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Provision sur prêts	23 549		3 276	20 273
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>23 549</b>	<b>0</b>	<b>3 276</b>	<b>20 273</b>

<b>TOTAL Amortissements &amp; dépréciations</b>	<b>3 173 336</b>	<b>379 339</b>	<b>3 276</b>	<b>3 549 398</b>
---	------------------	----------------	--------------	------------------

Détail des immobilisations et amortissements

La valeur nette des immobilisations (hors immobilisations financières) représente 920 K€ au 31 décembre 2022 (pour 903 K€ au 31 décembre 2021).

NATURE DES BIENS IMMOBILISES	MONTANTS BRUTS	AMORTISSTS & DEPREC.	VALEURS NETTES	DUREES
Marques	3 049	0	3 049	Non amort.
Logiciels	56 642	22 858	33 784	3 ans
Websig – Publiweb	1 268 510	1 071 265	197 245	5 ans
BD Rando – Production Editoriale	324 984	278 760	46 224	5 ans
Mon GR	802 346	725 744	76 602	5 ans
Appli MaRando®	164 928	5 784	159 144	5 ans
SGVF	410 074	410 074	0	5 ans
Sites Internet – Autres SI	833 258	614 852	218 406	5 ans
Immobilisations en cours	0	0	0	Non amort.
Agencements	247 195	223 576	23 619	9 ans
Matériel de bureau	188 476	45 636	142 840	3 ans
Mobilier de bureau	150 204	130 577	19 627	9 ans
Acompte sur immobilisations	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>4 449 666</b>	<b>3 529 125</b>	<b>920 541</b>	

### 3.2. Actif circulant

#### Etat des stocks

Les stocks sont composés de :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédis pour 370 K€
- Le stock de topo-guides géré au siège de la fédération pour 11 K€
- En-cours de production pour les topo-guides pour 86 K€
- Les stocks d'accessoires et revues PRM gérés au siège de la fédération pour 99 K€

DETAIL (Valeurs brutes)	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
En-cours de production de biens	76 767	86 062	76 767	86 062
Produits intermédiaires et finis	418 171	243 421	181 559	480 033
<b>TOTAL</b>	<b>494 938</b>	<b>329 483</b>	<b>258 326</b>	<b>566 095</b>

#### Etat des créances

Les créances à échéance supérieure à 1 an sont uniquement composées de la créance Touristra pour 13 K€ (Procédure de sauvegarde en 2018).

CREANCES (Valeurs brutes)	31/12/2022	ECHEANCES		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	91 946	91 946		
Créances - Usagers	372 724	357 279	9 764	5 681
Créances - Personnel	4 600	4 600		
Créances sur l'Etat	166 604	166 604		
Autres Créances	25 534	25 534		
<b>TOTAL</b>	<b>661 408</b>	<b>645 963</b>	<b>9 764</b>	<b>5 681</b>

#### Dépréciations actif circulant

DEPRECIATIONS	31/12/2021	DOTATION	REPRISE	31/12/2022
Stocks et en cours	99 275	101 189	99 275	101 189
Dépréciations comptes usagers	14 350		740	13 610
Débiteurs divers	0	7 911		7 911
<b>TOTAL</b>	<b>113 625</b>	<b>109 100</b>	<b>100 015</b>	<b>122 711</b>

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 101 189 € :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédis est déprécié à hauteur de 57 K€ (15,5%)
- Le stock de topo-guides au siège fédéral est déprécié à hauteur de 2 K€ (21,0%)
- Les stocks d'accessoires et revues PRM sont dépréciés à hauteur de 42 K€ (41,9%)

Les 14 K€ de dépréciations aux comptes usagers concernent Touristra.

Les 8 K€ de dépréciations aux comptes débiteurs divers concernent des avances effectuées de plus d'un an et qui sont toujours en attente de remboursement. La dépréciation est de 100% de la créance.

### 3.3. Compte de régularisation

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges courantes dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur (2023 ou après).

Hors les quotes-parts licences à 2 532 K€ et affiliations clubs à 4 K€, les autres CCA se composent essentiellement de quotes-parts d'abonnements et de contrats de prestations de services relatifs à 2023 pour 225 K€.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Quote part des licences revenant aux comités et affiliations clubs	2 536 338
Autres CCA	225 042
<b>TOTAL</b>	<b>2 761 380</b>

### 3.4. Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2022 est composée essentiellement de valeurs à court terme pour 5 579 K€ (comptes sur livrets) outre le compte à terme servant de garantie auprès de la SOFEDIS pour 51 K€ (nantissement).

Les disponibilités immédiates se situent à 1 548 K€ (dont 1 M€ destiné à l'ouverture d'un dépôt à terme début janvier 2023).

#### Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de placement sont valorisés au coût d'acquisition.  
Les plus-values éventuelles ne sont constatées qu'à la sortie.

DESIGNATION VALEUR	VALEUR COMPTABLE AU 31/12/2022
Comptes sur Livrets	5 579 428
Compte à terme (Nantissement)	50 599
<b>TOTAL</b>	<b>5 630 027</b>

#### Disponibilités

Les effets remis à l'encaissement sont à échéance 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

DISPONIBILITES	MONTANTS
Effets remis à l'encaissement	95 385
Banques	1 431 858
Intérêts à recevoir	20 068
Caisses	524
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 834</b>

## 4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF

### 4.1. Fonds associatifs et réserves

Les fonds associatifs sont composés des éléments suivants :

- Les fonds sans droit de reprise (diminués de la subvention originelle d'investissement, suite au nouveau règlement comptable) stables à 11 818 € ;
- Les fonds de réserve composés de la seule réserve générale pour 1 719 510 € (pas de mouvement sur l'exercice) ;
- Le report à nouveau, à l'ouverture à 1 322 842 €, augmenté de l'affectation du résultat 2021 pour 85 873 € est à la clôture à 1 408 715 € ;
- Le résultat de l'exercice 2022 (en attente d'approbation des comptes par l'Assemblée Générale) est déficitaire à 10 108 € ;
- Une subvention d'investissement de 150 000 € versée par l'Agence Nationale du Sport en financement de l'application numérique MaRando® ; cette subvention est reprise au compte de résultat sur une durée de cinq ans (même durée que l'application numérique) ; une quote-part de 5 000 € est inscrite au compte de résultat de l'exercice 2022.

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2021	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	31/12/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 818	0	0	0	11 818
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	1 719 510	0	0	0	1 719 510
Report à nouveau	1 322 842	85 873	0	0	1 408 715
Résultat de l'exercice	85 873	0	- 10 108	85 873	-10 108
<b>Situation nette</b>	<b>3 140 043</b>	<b>85 873</b>	<b>- 10 108</b>	<b>85 873</b>	<b>3 129 935</b>
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement	0		150 000	5 000	145 000
Provisions réglementées	0		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 140 043</b>	<b>85 873</b>	<b>139 892</b>	<b>90 873</b>	<b>3 274 935</b>

4.2. Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES	31/12/2021	DOTATION	REPRISE	31/12/2022
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Engagement retraite	430 525	45 295	0	475 820
<b>TOTAL</b>	<b>430 525</b>	<b>45 295</b>	<b>0</b>	<b>475 820</b>

Aucun départ en retraite n'est enregistré en 2022.

Le montant total théorique de l'engagement (charges incluses) s'élève à 1 591 256 €.

Le total des engagements en matière de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite) s'établit fin 2022 à 475 820 € (charges incluses), soit 29,9% du montant total théorique, après dotation de 45 295 €.

Le calcul de l'indemnité de départ volontaire à la retraite tient compte de deux populations :

- celle sous accord du 31 décembre 2007, prévoyant une indemnité de départ égale à un quart de mois par année de présence après un an d'ancienneté ;
- celle sous Convention collective nationale du sport prévoyant : un mois et demi de salaire après dix ans d'ancienneté ; deux mois après quinze ans ; quatre mois après vingt ans ; cinq mois après trente ans.

Le calcul est établi sur les hypothèses suivantes :

- Retraite à taux plein à compter du 65<sup>ème</sup> anniversaire,
- Salaire mensuel brut moyen : moyenne des douze derniers mois (salaire brut + indemnité ancienneté + primes sur objectifs),
- Taux de charges patronales identique à celui utilisé pour la provision pour congés payés de l'année,
- Coefficient de rotation (Turn-over) du personnel estimé en fonction des tranches d'âge, à savoir :
  - o Jusqu'à 29 ans 0 %
  - o De 30 à 39 ans 25 %
  - o De 40 à 49 ans 50 %
  - o 50 ans à 62 ans 75 %
  - o 62 à 65 ans 100 %
- Il est toujours fait usage de la table de mortalité TPRV93.

### 4.3. Fonds dédiés

Concernant le PSD : 43 K€ ont été distribués en 2022 (44 K€ en 2021), représentant 35 projets pour 11 structures bénéficiaires. La dotation n'augmente pas compte tenu de l'impact des confinements sur la baisse du nombre de licenciés (saison 2019/2020).

Les fonds dédiés liés aux subventions s'élèvent à 109 K€ à la clôture :

- Agence Nationale du Sport, total de 85 K€
  - o Contrat annuel de développement 2021 : reprise de 116 K€, solde restant de 29 K€ concernant le projet Outdoorvision ;
  - o Contrat annuel de développement 2022 de l'ANS : dotation de 56 K€ ;
- Ministère des Sports – Coopération internationale : dotation de 14 K€ ;
- Caisse des dépôts et consignations : dotation de 10 K€.

Sur les dons reversés à la mission sociale dédiée, le solde disponible à fin 2022 est de 207 K€.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont Remboursts		Montant Global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>						<b>109 403</b>	
CNDS 2017 – Bénévoles 2024	5 000	0	5 000	0	0	0	0
ANS 2021 (dont Outdoorvision)	145 000	0	115 833	0	0	29 167	0
ANS 2022	0	56 236	0	0		56 236	0
Ministère des Sports – Coopération Internationale	0	14 000	0	0	0	14 000	0
Caisse des Dépôts	0	10 000	0	0		10 000	0
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>						<b>112 741</b>	
Plan Sportif Développement	154 904	0	42 163	0	0	112 741	112 741
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>						<b>207 619</b>	
Dons manuels	222 448	107 649	122 479	0	0	207 619	0
<b>TOTAL</b>	<b>527 352</b>	<b>187 885</b>	<b>285 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>429 763</b>	<b>112 741</b>

#### 4.4. Etat des dettes

Les dettes sont quasiment toutes à échéance d'un an maximum à l'exception de factures non parvenues pour un peu plus de 81 K€.

Les autres dettes intègrent principalement :

- Les versements aux Comités financés par les dons pour 115 K€ ;
- Le règlement des assurances liées aux activités de la fédération (licences ; tourisme) pour 777 K€.

DETTES	MONTANTS	ECHEANCES		
		- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Frais bancaires	548	548		0
Avances et acomptes reçus	23 645	23 645		0
Fournisseurs et comptes rattachés	949 254	868 197	81 057	0
Dettes sociales et fiscales	986 756	986 756		0
Autres dettes	944 520	944 520		0
Produits constatés d'avance	4 964 640	4 964 640		0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 869 363</b>	<b>7 788 306</b>	<b>81 057</b>	<b>0</b>

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Licences Saison 2022 / 2023	4 231 210
Affiliations Clubs Saison 2022 / 2023	128 420
Abonnements Passion Rando Magazine	192 212
Rando Pass	55 513
GR@ccess	31 669
Divers (Financements Topos/Partenariats/Appli numérique)	325 616
<b>TOTAL</b>	<b>4 964 640</b>

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Produits d'exploitation

**Financements organismes publics : 872 836 €**

(hors financements topos-guides ; montant net après comptabilisation des montants reportés en « produits constatés d'avance »)

ORGANISMES	NATURE / PROJET	MONTANT
Agence nationale du sport	Contrat de développement 2022	500 000
Agence nationale du sport	Plan sportif fédéral	30 000
Agence nationale du sport	Projet Outdoorvision	25 000
Agence nationale du sport	Fonds de compensation	117 000
Agence nationale du sport	Fonds de production audiovisuel	30 000
Agence nationale du sport	Emploi Sportif Qualifié	24 000
Ministère des sports	Mission des affaires europ. et intern.	18 000
Caisse des Dépôts et consignations	Guide « Agir sur la fréquentation »	10 000
ADEME	Marche en ville	1 675
CEREMA	France vue sur Mer / Sentier Littoral	15 000
ANCT	Sentiers en montage	33 489
FEDER / Collectivités	Massif Central	33 364
Divers (dont Pôle Emploi)	Apprentissage - Emploi aidé	35 309
<b>TOTAL</b>		<b>872 836</b>

**Dons reçus : 134 561 €**

Les ressources provenant de l'appel public à la générosité pour 135 K€ se répartissent de la manière suivante :

- 108 K€ (80%) affectés à la mission sociale : maintien de la qualité du réseau des GR® et GR® de Pays, et soutien de l'activité des bénévoles.
- 27 K€ (20 %) affectés aux frais de collecte et de fonctionnement.

Le montant des ressources provenant de l'appel public à la générosité pour l'année civile 2022 étant inférieur au seuil de 153 000 €, il n'est pas établi de « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » (loi n°91-772 du 7 août 1991).

### 5.2. Résultat financier

Composé quasi exclusivement de produits financiers pour 26 K€ correspondant aux intérêts des livrets et du montant des coupons trimestriels perçus sur le produit structuré à garantie en capital « FLEX » (titre de créances) ouvert auprès de la Sté Gale (durée de vie - échéance 30/03/22).

### 5.3. Impôts sur les sociétés

Certaines opérations étant réputées lucratives, il est fait application du système de la sectorisation prévue par les instructions 4H-5-98 du 15 septembre 1998 et 4 H-1-99 du 19 février 1999 notamment (et reprises depuis dans la documentation fiscale publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-IS-CHAMP-10-50-10).

Ces règles prévoient notamment que l'activité d'édition des topoguides ne soit pas soumise aux impôts commerciaux (courrier de Christian Sautter du 24 décembre 1999).

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5 355 €.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Engagements hors-bilan

Nantissement de compte à terme à hauteur de 50 473 € au profit de la Société Générale couvrant 100% de la caution pour le contrat Sofedis.

### 6.2. Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires et frais du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges sont évalués à 19 000€ HT.

### 6.3. Les effectifs salariés

Au 31 décembre 2022, hors les Conseillers Techniques Sportifs placés par le Ministère des sports, la Fédération comptait 50 personnels, dont 47 CDI, 1 CDD en remplacement et 2 CDD en accroissement temporaire ainsi que 6 jeunes en alternance (6 apprentis). L'effectif ETP moyen sur l'année 2022 est de 49.

Au 31 décembre 2022, tous personnels confondus, la répartition est de 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Dans le courant de l'année 2022 il y a eu 34 mouvements : 20 en entrée (11 CDI + 3 CDD + 6 ALT) ; 14 en sortie (9 CDI + 4 ALT + 1 CTN) et 4 changements de fonctions.

### 6.4. Les cadres détachés du Ministère des Sports

La Fédération bénéficie du concours de personnels du Ministère des Sports placés auprès de la Fédération. Ces conseillers techniques sportifs sont au nombre de 7 au 31 décembre 2022 avec trois mouvements en arrivée (CTN) au cours de cette année.

### 6.5. Le bénévolat

Le temps de présence des bénévoles de Tolbiac au national a été évalué pour l'année 2022 à 28 748 heures.

Sur la base de la masse salariale de la FFRandonnée rapportée au nombre d'heures rémunérées sur 2022, le coût moyen horaire hors charges sociales s'élève à 22,42 € et avec les charges sociales à 33,62 €

Il ressort de ce calcul que la valorisation du bénévolat à la FFRandonnée, hors fonction élective (estimée à 1 260 demi-journées), peut être estimée à 644 411 € hors charges sociales, et à 966 616 € avec les charges sociales.

Ces chiffres correspondent à 32,24 % des personnels affectés à la FFRandonnée, représentant 15,80 personnes équivalents temps pleins sur l'année.

### 6.6. La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération

S'agissant des trois plus hauts cadres dirigeants élus de la Fédération, ce sont la Présidente et les Vice-président(e)s. Ils ne perçoivent aucune rémunération, ni avantage en nature.